

Distr.
RESTREINTE

A/AC.25/IS.58
9 novembre 1950
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Lettre* en date du 2 septembre 1950 adressée à
S.E. M. Moshe Sharett, Ministre des affaires étrangères d'Israël,
par le Président de la Commission de conciliation

Nous avons été heureux, mes collègues et moi, d'apprendre que le Comité spécial créé conformément aux dispositions de l'Article VIII de la Convention d'armistice de Rhodes entre Israël et le Royaume hachémite de Jordanie va bientôt reprendre ses séances. Nous espérons vivement qu'elles se révéleront fructueuses.

A cette occasion, la Commission de conciliation pour la Palestine, consciente des responsabilités que lui a confiées l'Assemblée générale des Nations Unies, estime opportun de faire savoir aux deux parties que, sans vouloir empiéter sur les attributions du Comité spécial, elle est prête à leur offrir ses bons offices au cas où, d'un commun accord, les parties le jugeraient utile.

(signé) Ely E. PALMER,
Président

* Une lettre identique, adressée au Ministre des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie, a été publiée sous la cote A/AC.25/AR.40.